



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2009 A 19H30

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance  
signé par les membres du conseil

**Convocation** : 10 avril 2009

**Affichage** : 10 avril 2009

**Présents** : M. AUBRY P., Mmes BINET I., DE CONTO S., M. DELMOTTE L., Mme ESSERT S., Mlle GERARD A., MM. GUILLOT T., JOUFFROY B., Mme LECHEVALIER A., MM. LEMAIRE R., MARTIN R., NUNINGER D., PARIS A., Mlle PEREIRA S., MM. PERRIN Y., SARRAZIN P., Mme SATORI M.A., Mlle SOTH S., M. TAILLARD J.P.

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Mlle Aurélie GÉRARD

La séance est ouverte à 19h30.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **I. CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE**

##### **I.1 – Aménagement de la rue de Chenoz**

A l'occasion d'un précédent conseil municipal, les élus ont programmé l'aménagement de la voirie de la rue de Chenoz.

Cet aménagement concerne, principalement :

- l'aménagement de deux trottoirs sur une longueur d'environ 300 m ;
- la mise en place d'un complément de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales ;
- la mise en place d'avaloirs ;
- la pose de lampadaires d'éclairage public ;
- l'aménagement de quelques places de parking ;
- la plantation d'un alignement d'arbres.

Une consultation pour choisir le maître d'œuvre de ce projet a été diffusée le 27 mars 2009.

Sept candidatures ont été reçues en Mairie.

Sur proposition, unanime, de la Commission des Marchés, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre la « mieux disante » de CAP Construction pour un montant H.T. de 6.500 Euros.

### **I.2 – Prolongement de la rue des Graviers**

Faisant suite à la demande d'un propriétaire privé qui souhaite urbaniser une parcelle dont il est propriétaire, à proximité de la rue des Graviers, la Commune a envisagé de réaliser une extension partielle de la voirie inscrite au P.L.U. communal dans ce secteur.

Il convient au préalable que ce propriétaire cède à la commune le terrain nécessaire à la réalisation de la voirie et des réseaux ; à ce jour ce propriétaire n'a toujours pas donné son accord.

En l'attente de l'officialisation de cette opération de cession, décision a été prise de procéder à la recherche d'un maître d'œuvre en charge de l'étude et du suivi de ces travaux :

- création de la voirie et de trottoirs sur une longueur d'environ 55 m ;
- extension des réseaux secs et humides ;
- pose d'éclairage public.

Une consultation pour choisir le maître d'œuvre de ce projet a été diffusée le 27 mars 2009.

Dix candidatures ont été reçues en Mairie.

Sur proposition, unanime, de la Commission des Marchés, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre la « mieux disante » de la Société PMM pour un montant H.T. de 3.300 €uros.

### **I.3 – Aménagement des façades de l'église**

Faisant suite aux travaux de remplacement du système de chauffage de l'église, décision a été prise de réaliser la rénovation des façades extérieures de ce bâtiment et du local qui accueille la chaufferie, sachant que cette rénovation doit s'opérer avec l'aval du Service Départementale de l'Architecture.

Cette contrainte implique, nécessairement, de faire appel à un maître d'œuvre qualifié, une consultation en ce sens a fait l'objet d'une publication en date du 27 mars 2009.

Trois candidatures ont été reçues en Mairie.

Sur proposition, unanime, de la Commission des Marchés, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre la « mieux disante » de la Société BATECO pour un montant H.T. de 6.700 €uros.

### **I.4 – Avenant au contrat SPS de l'école**

A l'occasion de la réalisation du chantier d'extension de l'école, la société DP Expertise a été mandatée pour assurer la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (SPS).

Eu égard au caractère sensible de la sécurité dans ce périmètre, à proximité de l'école, décision est prise, à l'unanimité, d'élargir dans le temps, la mission du prestataire SPS, afin d'assurer une option optimale de sécurité.

Ce complément de mission est estimé à 500 €uros HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cet avenant.

## **II. INVESTISSEMENTS - TRAVAUX**

### **II.1 – Pose d'enrobés sur voirie communale**

Suite aux différents aménagements réalisés à proximité du rond point du cimetière, la pose d'enrobés en limite de propriété privée, sur le territoire communal, avait été différée afin d'exécuter cette opération en concordance avec des travaux similaires sur la propriété « Dromard/Besson ».

La Maire informe le conseil que ces travaux ont été engagés pour un montant de 728 €uros H.T. auprès de la société SARL Démoly.

### **II.2 – Aménagement à proximité du cimetière**

A l'occasion de la réalisation du rond point du cimetière, suite à une demande des Services du Département, une modification du « plan projet » a été réalisée tardivement.

Cette modification contribue à créer un danger au sortir des véhicules d'une propriété privée.

En conséquence, décision avait été prise de faire réaliser un nouvel aménagement d'entrée dans cette propriété afin de réduire les risques dans ce secteur.

Ce projet engendre une dépense d'environ 1.890 €uros H.T. pour la commune, sachant que le propriétaire concerné prend à sa charge les travaux réalisés sur son terrain, à hauteur d'environ 1.063 €uros H.T.

### **II.3 – Acquisition de 2 buts normalisés repliables pour un jeu de 7 joueurs sur le nouveau terrain stabilisé**

A l'occasion des séances d'entraînement du club de foot, il est nécessaire d'utiliser des buts de petites dimensions pour un jeu à 7 joueurs, qui s'effectue sur le grand terrain en stabilisé récemment réalisé (jeu « transversal »).

De longue date, il est d'habitude d'exploiter deux buts existants mobiles, dont l'usage est aujourd'hui strictement interdit puisque leur stabilité n'est jamais assurée.

Considérant que cette situation met directement en cause la responsabilité du Maire, décision est prise, à l'unanimité, de retirer ces buts mobiles existants et de les remplacer par des buts normalisés repliables fixés au sol et parfaitement compatibles avec les contraintes de sécurité et permettant ainsi soit un jeu à 7 joueurs soit un jeu à 11 joueurs sur le nouveau stabilisé (environ 1 000 € HT).

### **II.4 – Aménagement d'un ensemble de jeux sur l'espace public Griottes-Bigarreaux**

Chacun a pu apprécier le succès auprès des enfants du parc de jeux aménagé à proximité du stade. En parallèle, ces équipements constituent un lieu de rencontre entre toutes les générations qui résident au village.

Observant l'étalement actuel du village, il paraissait souhaitable de compléter ces équipements sur une autre implantation, dans un espace public communal situé à proximité des habitations et de préférence dans un quartier où les enfants sont actuellement très nombreux.

A l'occasion de l'étude de ce projet, il est apparu que le seul grand espace public disponible actuellement sur le haut du secteur d'Avanne était situé entre la rue des Griottes et la rue des bigarreaux. Sa surface est d'environ 2 200 m<sup>2</sup>.

Afin d'élaborer ce projet, tous les habitants du quartier « Griottes-Bigarreaux-Vallon-Courberoye » ont été invités à participer à une réunion en mairie le jeudi 9 avril 2009.

A l'issue du débat, l'avant-projet a été validé par l'ensemble des participants moyennant quelques aménagements complémentaires. En résumé, ce projet se concrétise ainsi :

- Installation de deux nouveaux bancs publics et d'une poubelle.
- Installation d'une table de ping-pong en béton.
- Installation d'un jeu sur ressort.
- Installation d'un jeu double sur ressort.
- Installation d'une petite cabane pour les enfants.
- Installation de deux petits buts de foot.
- Mise en place d'une clôture basse sur l'arrière des buts et d'une signalétique appropriée.

L'ensemble de ces équipements a été sélectionné afin de ne pas requérir des dispositifs de sécurité extrêmement coûteux pour des jeux de type toboggan ou passerelle en altitude.

Conseil municipal retient la proposition de l'aménagement de cet ensemble de jeux, à 17 voix pour et 2 contre et autorise le Maire à engager les achats pour ces aménagements, estimés à 7 000 €, qui seront réalisés par les employés communaux.

#### **II.5 – Demande de subvention de l'école pour un voyage au zoo de Bâle**

Les enseignants de l'école ont transmis une demande de subvention en Mairie destinée à la prise en charge partielle d'un voyage relatif à trois classes de maternelle pour une visite du Zoo de Bâle.

À l'occasion de l'étude du dossier, il apparaît que :

1°) une subvention de 1560 €uros pour une « classe de découverte » a été attribuée en novembre 2008 à l'école ;

2°) une subvention de 1560 €uros pour une « classe de découverte » a été attribuée en janvier 2009 à l'école ;

3°) une seule dotation pour « classe de découverte » est versée chaque année à l'école.

En conséquence, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser, exceptionnellement, une somme de 300 €uros, non renouvelable en 2009, au titre de la prise en charge partielle des frais de transport.

#### **II.6 – Acquisition de neuf ordinateurs pour l'école et d'une imprimante réseau**

Les équipements informatiques de l'école mis en place actuellement se résument ainsi :

- un réseau informatique doté d'un accès ADSL, intégré dans le réseau « Ordiclasse » de la C.A.G.B. ;

- un ensemble de 18 ordinateurs, dont 14 sont regroupés dans une salle de travaux pratiques spécialisée ;

- 4 imprimantes, un scanner et un serveur de réseaux.

Faisant suite aux évolutions technologiques, il est nécessaire d'extraire 7 machines du réseau afin de les remplacer par des équipements plus performants, ainsi qu'une imprimante actuellement hors service.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir 9 ordinateurs dotés d'écran plat dans le cadre d'un achat à bon commande lancé par la CAGB, et d'une imprimante réseau à jet d'encre, d'environ 270 €uros ; le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à conclure les commandes.

### **II.7 – Remplacement du moteur-inverseur de la « petite cloche » de l'église**

Depuis des années, l'ensemble « moteur inverseur électrique » qui commande la petite cloche de l'église montre des signes de défaillance répétitifs. Après plus de 40 ans de bons et loyaux services, cet appareil est aujourd'hui hors d'usage.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a fait procéder au remplacement de cet appareil par un équipement neuf pour un montant H.T. d'environ 710 €uros.

### **II.8 – Maintenance dans les locaux du foot : échange du chauffe eau, d'un mitigeur et dépannage (information)**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été nécessaire de procéder, récemment, à des travaux dans les locaux du foot : échange d'un chauffe-eau, d'un mitigeur de douche et prestation de dépannage électrique pour un montant TTC d'environ 1800 €uros.

Par ailleurs, il informe le Conseil Municipal que des travaux de réalisation d'une allée en béton à proximité des vestiaires sont aujourd'hui terminés. Ces travaux ont été effectués par les employés communaux.

## **III. CONTRATS ET CONVENTIONS**

### **III.1 – Centre de loisirs d'été**

Par continuité avec les années précédentes, un Centre de loisirs d'été sera organisé au village pour les enfants de 3 à 12 ans. Deux formules seront proposées aux parents :

- La journée complète avec repas de midi inclus.
- La journée complète sans repas de midi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, en conformité avec la convention signée avec « les Francas » en 2007 pour 3 ans, de déléguer « aux Francas » cette opération « Été 2009 » sur la base d'un coût prévisionnel pour la commune de 5.301 €uros, incluant trois semaines en juillet et deux semaines en août.

Par ailleurs, le Maire informe l'assemblée qu'une réflexion est en cours avec la Caisse d'allocations Familiales dans l'objectif d'une mise en palce d'un contrat « Enfance Jeunesse » début 2010.

### **III.2 – Bilan d'activité de la crèche communale 2008**

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité concernant la Micro-Crèche Communale qui a ouvert ses portes en octobre 2008.

En résumé, on constate que cette structure, qui peut accueillir 9 enfants simultanément, a pu offrir un accueil à environ 20 enfants. Les jours de grande affluence, les effectifs de la crèche sont systématiquement complets.

L'exécution budgétaire 2008 est parfaitement conforme aux prévisions.

### **III.3 – Projet de budget 2009 pour la crèche communale**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer concernant le budget de la micro-crèche communale pour l'année 2009 qui intègre, conformément à la convention signée avec Familles Rurales du Doubs, le versement d'une subvention, par la Commune, de 5.596,60 €uros pour l'année 2009, sachant que la commune va encaisser un loyer de 5.040 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate le Maire pour signer le budget de la micro-crèche communale proposé par Familles Rurales du Doubs pour l'année 2009.

### **III.4 – Bilan d'activité du Relais Parents Assistantes Maternelles : Information**

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité présenté par Familles Rurales du Doubs pour le Relais Assistantes Maternelles 2008, dont l'activité concerne 22 communes du Canton ; l'exécution budgétaire est conforme aux prévisions.

## **IV. URBANISME**

### **IV.1 – Recours formulé suite à la délivrance d'un permis de construire et mandat donné au Maire pour solliciter un conseil juridique en charge de ce dossier**

La Société Codi France a déposé un dossier de demande de permis de construire pour une surface commerciale alimentaire, dans le secteur du « Champ du Noyer », le 18 septembre 2008. Un permis de construire concernant cet équipement, incluant une surface de vente de 998 m<sup>2</sup>, a été délivré par la commune le 02 février 2009.

Une requête présentée par l'Association « Entraide Citoyenne », à l'encontre de la délivrance de ce permis de construire, a été enregistrée le 31 mars 2009 auprès du Tribunal Administratif.

Une autre requête, présentée par Jean DAVID, représentant unique de l'espace commercial d'Avanne et représentant Mrs : Denis MARTIN, Michel FAÏON, Thierry LANGLOIS et Nicolas RAMEL, a été réceptionnée en mairie le 17 avril 2009.

Conformément à l'usage en de telles circonstances, le Conseil Municipal, à 18 voix pour et 1 abstention, autorise le Maire à mandater un Avocat pour préparer la défense de la commune.

#### **IV.2 – Etude : mission confiée au Cabinet « Sciences et Environnement »**

Faisant suite au levé topographique confié à un géomètre dans le secteur du P.L.U. affecté à la future salle polyvalente et au futur plateau sportif, le Conseil Municipal décide d'engager une étude hydrologique et de zones humides sur ce secteur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mandater le Cabinet « Sciences Environnement » pour réaliser cette opération pour un montant H.T. de 5.250 €uros.

### **V. DIVERS**

#### **V.1 – Tirage au sort des jurés d'Assises**

Le tirage au sort a été réalisé en séance publique à partir de la liste électorale de l'année 2009, suivant une procédure parfaitement définie : tirage au sort par numéro de page puis tirage au sort dans les numéros de ligne.

Les noms suivants ont été tirés au sort :

1. Mme DUMETIER Liliane épouse ZINZARELLA
2. M. Benjamin HOUG
3. M. Éric LAURENÇOT
4. Mme Yvette GEANDROZ épouse CARRÉ
5. Mme Josette CAHE épouse CHAMBELLAN
6. Mme Françoise CORNUEZ épouse CHOTARD

#### **V.2 – Encaissement chèque assurance**

Suite à un accident rue de l'Eglise, en face de la mairie le 31 juillet 2008, le mobilier urbain a été largement dégradé.

A cette occasion l'assureur de la voiture a procédé à un paiement de 1.330 €uros en faveur de la commune.

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal pour l'encaissement de ce chèque au bénéfice de la commune.

#### **V.3 – Soutien apporté aux parents d'élèves dans l'organisation du vide grenier**

Un groupe de parents d'élèves de l'école du village a souhaité organiser un « vide grenier » le dimanche 14 juin 2009. Les bénéfices de cette manifestation seront totalement mis à disposition de la coopérative scolaire.

Observant que cette équipe de bénévoles ne bénéficie pas des couvertures d'assurance propres à une Association constituée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'apporter le soutien de la commune pour cette manifestation, en prenant en charge les frais d'assurance, la fourniture des fluides, la mise à disposition du mobilier ainsi que l'assistance du nouvel employé communal en charge du soutien aux Associations.

#### V.4 – Déclassement ultérieur de la Route Départementale 367

En complément avec les travaux engagés par la commune pour sécuriser la circulation des voitures et des piétons dans la traversée d'Aveney, le long de la rue René Paillard, le Conseil Général du Doubs avait pris l'engagement d'assurer une réfection totale de la chaussée de cette Route Départementale 367, à l'issue de la clôture du chantier communal (engagement écrit du Président du Conseil Général du Doubs début octobre 2008).

Cependant, par courrier en date du 3 avril 2009, le Conseil Général du Doubs, confirme son engagement sur ce projet mais modifie radicalement les modalités de mise en œuvre.

Après avoir pris connaissance des différents courriers transmis par le Président du Conseil Général du Doubs, et notamment le courrier du 3 avril, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la proposition présentée dans ce courrier, qui comporte notamment la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage de la réfection du revêtement de chaussée par la commune, et le transfert prochain dans le domaine communal de la section de route, comprise entre la véloroute et la RN 83, dès l'achèvement de ces travaux. Sachant que le Conseil Général du Doubs s'engage à financer cette opération, dès le paiement par la commune, des factures des travaux, à l'entreprise concernée.

La séance est close à 21h45

Le Maire,  
Jean-Pierre TAILLARD.